

13^{ème} législature

Question N°: 82024

de M. Raoult Éric (Union pour un Mouvement Populaire - Seine-Saint-Denis)

Question écrite

Ministère interrogé > Intérieur et collectivités territoriales

Ministère attributaire > Intérieur et collectivités territoriales

Rubrique > retraites : régimes autonomes et spéciaux

Tête d'analyse > élus locaux : montant des pensions

Analyse > revalorisation

Question publiée au JO le : 22/06/2010 page : 6861

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales sur l'opportunité d'aborder la question de la revalorisation de la retraite des élus locaux, dans le cadre du débat sur les retraites. En effet, dans ce grand débat national sur l'avenir des retraites, initié par le gouvernement de François Fillon, il conviendrait de ne pas oublier que les retraites des maires ou des adjoints figurent parmi les très petites retraites versées à des responsables de collectivités ayant eu des missions souvent très importantes durant leur mandat. Ces élus locaux qui ont souvent abandonné une partie de leur salaire et de leur promotion professionnelle se retrouvent parfois dans des situations sociales délicates, du fait de la grande modicité de leur retraite. Durant ce débat, il pourrait donc s'avérer utile, certes d'aborder le dossier de la retraite des parlementaires dans ses différentes facettes, mais aussi celle des maires et des adjoints, qui mérite d'être revalorisée au regard de l'engagement et du dévouement des élus locaux. Ce débat lancé permettrait de porter un nouveau regard sur cette question non solutionnée depuis plusieurs années. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette suggestion.